

L'Estéron, l'eau en partage

Groupe de travail « Eau » n°3

Le 21 novembre 2014

Compte-rendu



Compte-rendu du groupe de travail « Eau » n°3

« L'Estéron, l'eau en partage »

Vendredi 21 novembre 2014 à Saint-Auban, 15h30

Étaient présents : Sylvie Raffin-Callot (Chargé de mission du SIVU de la Haute-Siagne et membre du CdD), Nicole Trevet (administratrice du CdD), Geneviève Campodonico (ADCSA et membre du CdD), Françoise Simon (ADCSA et membre du CdD), René Perier (Administrateur du CdD), Pascale Luiggi (Coordinatrice du RSP de Saint-Auban, CAPG), Camille Dilet (volontaire en service civique du CdD), Renaud Dumas (Chargé de mission du CdD).

En visio-conférence : Michaël Davignon (coordinateur éCohérence), Florelle Marioton (WWF)

Excusés : Muriel Cary (chargée de mission Patrimoine naturel et eau du PNR des Préalpes d'Azur).

Lieu : Relais de service public, Saint-Auban.

L'invitation à cette réunion comprenait le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 – **Contact des partenaires**
- 2 – **Retour sur les rencontres naturalistes des 13 et 14 novembre**
- 3 – **Calendrier et prochaines étapes**
- 4 - **Divers**

Résumé des échanges et des discussions

1- **Contact des partenaires**

LPO PACA : Nicole a rencontré son directeur et un bénévole va être sollicité pour être référent et pour participer au Conseil de développement du PNR.

Agence de l'eau : Philippe Pieron a été rencontré et a réorienté le CdD vers Claire Floury, qui suivra ce dossier. Elle a été contactée par mail suite à une première rencontre mais n'a pour l'instant pas donné de suite.

CC Alpes d'Azur : Stéphanie Larbouret sera notre contact sur ce projet. Elle est intéressée mais cela dépendra essentiellement de son emploi du temps.

CAPG : Le référent « eau » est pour l'instant le Syndicat des 3 Vallées, qui délègue la gestion à la Lyonnaise des eaux.

Pascale Luiggi contactera Katia Torelli afin de faire le lien avec les services de l'agglomération, qui récupèrera la compétence pour l'entretien « berges » à l'horizon 2017. En effet, la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) redéfinit les compétences sur l'eau (cf. document en cliquant sur le lien suivant : <http://www.eaurmc.fr/fileadmin/grands->

[dossiers/documents/GEMAPI/2014_AERMC_resume_loi_GEMAPI.pdf](#).)

L'entretien des berges relève normalement de la responsabilité du propriétaire mais par manque d'information et/ou de volonté, ce sont souvent les collectivités qui s'y substituent.

La répartition des propriétés publiques et privées le long de la rivière Estéron sera importante à connaître.

Une **lettre d'information sur les responsabilités des propriétaires** pourrait être envisagée afin de les informer sur leurs devoirs. On pourrait également éditer des fiches de bonnes pratiques.

Une réunion sera organisée entre les services de la CAPG et le Conseil de développement afin de présenter l'action sur l'Estéron.

2- Rencontres naturalistes :

Le samedi, elles ont permis essentiellement de présenter la faune et la flore présentes dans le bassin versant du fleuve Var. Le vendredi, les échanges ont plutôt porté sur la gestion de ce fleuve et les impacts sur la qualité des eaux, des nappes, les continuités écologiques, etc.

Il n'y a pas eu de réel apport sur la notion de solidarité amont/aval.

Une présentation de la différence entre le label « Rivière sauvage » et le label « Rivière en bon état » a été réalisée :

- Rivière sauvage : Label pour entretenir le bon état. Il y a trois niveaux de label, accompagnés par un programme d'actions. Pour pouvoir prétendre au label, il est nécessaire de disposer d'une bonne connaissance du cours d'eau et du bassin versant.
- Rivière en bon état : ce label récompense les actions engagées par les communes pour maintenir le bon état des cours d'eau

Les descriptifs de ces labels sont disponibles dans la partie « Documentation » du dossier Dropbox partagé, transmis par Mélanie Taquet, animatrice rivières sauvages.

3- Calendrier et prochaines étapes :

Un point est fait sur l'avancée de cette action.

La première étape est d'améliorer la connaissance de ce cours d'eau en actualisant le diagnostic **actuel** de la charte du PNR. S'il y a besoin d'approfondir certains points et de lancer des études scientifiques, le Conseil scientifique du PNR sera saisi. En attendant, il est convenu de faire appel au Conseil scientifique afin de récolter toutes les données et rapports déjà disponibles sur la ressource en eau dans le bassin versant de l'Estéron.

L'actualisation des données peut également se faire via les ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique : cf. document « résumé des ZNIEFF sur l'Estéron » sur Dropbox) : en effet, la Région PACA soutient les conservatoires botaniques (CB) et les Conservatoires des Espaces naturels pour la réactualisation des inventaires ZNIEFF, selon les dires d'Annabelle JAEGER, déléguée à la biodiversité pour la Région PACA. Il est donc important de contacter le CEN PACA, le CB de Port-Cros et le CB Alpin et de les associer à ce travail.

L'association botanique et mycologie de Siagne pourrait également être associée à ce travail d'inventaire.

Le travail d'animation auprès des scolaires pourrait se faire en lien avec l'association Planète Sciences

Méditerranée, qui dispose déjà de nombreux supports sur l'eau.

Suite aux réunions publiques de Saint-Auban et Roquestéron, trois réflexions à approfondir sont ressorties :

- sur la solidarité amont-aval
- la connaissance générale naturaliste du bassin versant
- les connaissances plus fines dans certaines thématiques, dont notamment sur les activités de pleine nature, sur les impacts des activités humaines sur l'eau (boues d'épurations, rejet de sels sur la route, agriculture, etc.), sur la maîtrise de la gestion de la ressource et sur la sensibilisation des publics (habitants/acteurs, élus et enfants).

Après quelques échanges sur la composition du Comité de pilotage, il est convenu de changer son nom en « Comité de suivi » car plus proche de son futur rôle. Il sera constitué par le groupe de travail « eau » de la commission thématique patrimoine naturel et eau du PNR et complété par tout autre acteur intéressé.

4- Divers :

Un point est réalisé sur l'avancement du SAGE Siagne (26 communes), qui sera opposable aux Plans locaux d'urbanisme et aux Schémas de cohérence territoriaux à l'horizon 2027

Deux études ont été lancées :

- sur la ressource en eau ("Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne"), axée sur la pression démographique et le changement climatique. Cette étude devrait notamment permettre de répondre à la question : quelle utilisation durable de cette ressource ?
- sur un état des lieux du SAGE Siagne

En 2015, une étude sur les eaux souterraines et leur pollution sera lancée et en 2016 débutera la rédaction du plan d'aménagement et de gestion durable, document central du SAGE.

Un rapprochement avec le SAGE Nappe et Basse vallée du Var est à faire afin de voir s'ils ont étudié ses affluents (donc l'Estéron).

Il faudrait également se rapprocher de la Région afin de vérifier la création d'une Réserve naturelle régionale aux sources de l'Estéron.

Les sites de l'IRSTEA et du Conseil général 06 sont à consulter afin de récupérer toute la documentation existante qui concerne l'Estéron.

Le calendrier prévisionnel actualisé de cette action, présenté et discuté lors de ce groupe de travail est joint en annexe.

Saint-Auban, le 21 novembre 2014